

Certificat d'examen de type
n° F-05-B-1495 du 1^{er} septembre 2005

Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001

DDC/22/F060027-D1

Instrument de pesage à fonctionnement automatique
trieur-étiqueteur types EWK xyz et SYNUS xx
Classes X(1) et/ou Y(a)

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 19 mars 1998 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments de pesage à fonctionnement automatique : trieurs-étiqueteurs.

FABRICANT :

SARTORIUS AACHEN GmbH & Co.KG, AM GUT WOLF 11, 52070 AACHEN (ALLEMAGNE).

DEMANDEUR :

Le demandeur est le fabricant.

CARACTERISTIQUES :

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur types EWK xyz et SYNUS xx, ci-après dénommé instrument, est destiné au pesage d'objets en fonctionnement continu (les charges sont pesées en mouvement) ou discontinu (les charges sont pesées à l'arrêt).

La classe X(1) correspond à une utilisation destinée à vérifier la conformité des lots de préemballages au décret n° 78-166 du 31 janvier 1978 modifié. La classe Y(a) correspond à toutes les autres utilisations en usage réglementé.

L'instrument est constitué par :

- 1° un système de transport des articles comprenant un ou plusieurs systèmes de convoyage (amenée des charges, pesage et évacuation des charges).
- 2° Une unité de pesage comprenant :
 - un dispositif récepteur de charge composé d'un dispositif transporteur de charge (bande, courroie, chaînes, ou table permettant le glissement des charges) fixé sur la cellule de pesage ou sollicitant la cellule de pesage par l'intermédiaire d'un dispositif transmetteur de charge.
 - Une cellule de pesage numérique à compensation électromagnétique de forces types WZ1-20 kg M ou WZ30-60 kg B ou WZG ou WZGP. Le module de pesage comporte la cellule de pesage et un contrôleur de cellule :
 - de type BG1115 pour les cellules WZ1-20kg M et WZ 30-60kg B,
 - de types BSP 7140 et BSP 7141 pour les cellules WZG ou
 - de types BG 1141 et BG 1142 pour les cellules WZGP.
 - Un dispositif d'affichage et de traitement des informations pouvant être :
 - de type EWK xyz où les caractères « xyz » désignent les appellations 1500, 1500 PLUS, 2000, 2000 PLUS, 3006, 3010 ou 3015 TS.

- De type SYNUS xx où les caractères « xx » désignent les appellations 6, 10 ou 15.
- 3° Un dispositif d'impression intégré (option) et un dispositif d'impression externe (option).
- 4° Un dispositif de mise à niveau et un dispositif indicateur de niveau lorsque l'instrument n'est pas installé de manière fixe.

L'instrument est équipé des dispositifs fonctionnels suivants :

- dispositif de mise en évidence d'un défaut significatif (signal visible) ;
- dispositif de réglage statique de la pente protégé par le dispositif de scellement ;
- dispositif de réglage dynamique accessible au moyen d'un mot de passe. Tout accès au réglage dynamique est enregistré automatiquement et de manière permanente (compteur). Ce réglage est valable sur une plage de $\pm 50\%$ autour de la valeur du point de tri ;
- dispositifs de mise à zéro :
 - dispositif automatique de mise à zéro initial,
 - dispositif semi-automatique de mise à zéro,
 - dispositif de maintien de zéro ;
 - dispositif automatique de mise à zéro (la durée maximale entre 2 mises à zéro est de 15 minutes).
- dispositifs de tare :
 - dispositif semi-automatique de tare,
 - dispositif de prédétermination de tare (peut être inhibé).

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes.

- Caractéristiques métrologiques **communes aux classes X(1) et Y(a)** :
 - Effet maximal de tare : $PT = - 100 \%$ de Max
 - Températures limites d'utilisation :
 - + 0 °C, + 40 °C
 - Portée maximale : $1 \text{ kg} \leq \text{Max} \leq 60 \text{ kg}$
 - Echelon e et nombre d'échelons n selon le tableau suivant :

| Désignation du module de pesage | WS 1-20 kg M XX ⁽¹⁾ | WS 30-60 kg B XX ⁽¹⁾ | WS 1-20 kg WZG XX ⁽¹⁾ WS 1-20 kg WZGP XX ⁽¹⁾ |
|---------------------------------|---|--|---|
| Échelon | $0,1 \text{ g} \leq e \leq 2 \text{ g}$ | $5 \text{ g} \leq e \leq 10 \text{ g}$ | $0,1 \text{ g} \leq e \leq 2 \text{ g}$ |
| Nombre d'échelons | $n \leq 10000$ | $n \leq 6000$ | $n \leq 10000$ |

(1) : les lettres XX désignent des configurations non liées à « l'aspect métrologie légale ».

- Caractéristiques métrologiques **pour la classe X(1)** :
 - Portée minimale : Min doit être telle que les tolérances des tableaux 1 et 2 de la R51/1996 soient respectées
 - Vitesse maximale du dispositif transporteur de charge : 90 m/min
- Caractéristiques métrologiques **pour la classe Y(a)** :
 - $\text{Min} \geq 5 \text{ e}$ pour l'usage postal et $\text{Min} \geq 20 \text{ e}$ pour les autres cas
 - Vitesse maximale du dispositif transporteur de charge : 60 m/min

SCELLEMENT :

Les cellules de pesée et le transmetteur de charge (lorsqu'il existe) sont dotés de dispositifs de scellement tels que décrits en annexe.

La plaque d'identification comporte également une zone de marquage sur laquelle figure un nombre de contrôle. Ce nombre de contrôle doit être identique au nombre de contrôle visualisé lors de l'appel à l'écran de la séquence identifiée par « Dialog 750 ».

Lorsqu'il n'y a pas concordance entre ces nombres, cette partie du scellement est considérée comme brisée.

Le nombre de contrôle visualisé est généré par le logiciel qui en incrémente la valeur dès qu'intervient une modification du réglage statique ou des caractéristiques métrologiques.

La version de logiciel de l'unité d'affichage et de traitement des informations est identifiée par :

- « EWK 2000.xxx V x.xx » pour les types EWK -1500, -1500 PLUS, -2000, -2000 PLUS,
- « EWK 30XX. xxx V x.xx » pour les types EWK -3006, -3010, -3015 TS, SYNUS -6, -10 et -15.

La version de logiciel de la cellule de pesée est identifiée par :

- « EWZ 1115 xxx V x.xx ».

Ces versions peuvent être visualisées lors de l'appel à l'écran de la séquence identifiée par « Dialog 750 ».

Ces logiciels sont sécurisés par une « somme de contrôle ». A la mise sous tension de l'instrument, il y a un calcul de la somme de contrôle dont la valeur doit correspondre à celle qui est mémorisée. S'il n'y a pas correspondance, l'instrument est automatiquement mis hors tension. La valeur de la somme de contrôle est : 719838.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La plaque d'identification d'un instrument concerné par le présent certificat, située sur la partie latérale droite du coffret de commande et d'affichage, comporte les indications suivantes :

- nom du fabricant
- numéro de série et désignation du type de l'instrument
- vitesse(s) maximale(s) du convoyeur de charges en m/s
- cadence maximale de fonctionnement en nombre d'objets par minute
- tension de l'alimentation électrique, en V
- fréquence de l'alimentation électrique en Hz
- pression du fluide de transmission (si applicable)
- étendue de réglage par rapport au point de tri, sous la forme d'un pourcentage de la valeur du point de tri
- numéro et date du présent certificat
- indication de la ou des classe(s) d'exactitude : X(1) et/ou Y(a)
- caractéristiques métrologiques (Max, Min, e, d, T-)
- températures limites d'utilisation
- nombre de contrôle pour le scellement logiciel

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

La vérification primitive d'un instrument est effectuée au lieu d'installation.

Outre l'examen de conformité au certificat d'examen de type, les essais à réaliser lors de la vérification primitive sont les suivants :

- 1/ étendue et exactitude de la mise à zéro selon la procédure décrite en Annexe A.6.4 de la Recommandation R 51 de l'OIML ;
- 2/ stabilité du zéro et fréquence de réglage automatique du zéro selon la procédure décrite en Annexe A.6.5 de la Recommandation R 51 de l'OIML.
- 3/ excentration selon la procédure décrite en Annexe A.6.7.1 de la Recommandation R 51 de l'OIML (lorsque les charges peuvent se présenter de manière excentrée) ;
- 4/ essai de pesage en appliquant l'essai fonctionnel décrit en Annexe A.6.1.1 de la Recommandation R 51 de

l'OIML ;

5/ essai à des vitesses de fonctionnement alternatives selon la procédure décrite en Annexe A.6.8 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Les essais 1/ et 2/ sont réalisés en mode de fonctionnement statique.

Les autres essais sont réalisés en mode de fonctionnement automatique avec pesage en continu.

Les tolérances et conditions de fonctionnement applicables pour les essais 1/ et 2/ sont définies au paragraphe 3.3 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Les tolérances applicables pour l'essai 3/ sont définies par le paragraphe 2.8 de la Recommandation R 51 de l'OIML.

Les tolérances applicables pour les essais 4/ et 5/ sont définies par les premiers alinéas des paragraphes 2.5.1 (classe X(1)) et 2.5.2 (classe Y(a)) de la Recommandation R 51 de l'OIML

DEPOT DE MODELE :

Plans et schémas déposés au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/F060027-D1 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUES :

- En application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées en son article 1^{er} ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.
- Un instrument peut également fonctionner de façon non automatique. Cette application ainsi que les inscriptions, le scellement et le marquage correspondants sont couverts par la réglementation sur les instruments de pesage à fonctionnement non automatique et le certificat d'approbation CE de type n° D04-09-010 délivré par l'organisme notifié n°0102 (1).

ANNEXES :

- Scellement
- Photographie (type EWK xyz, version EWK 2000 PLUS)
- Dessin d'ensemble (type Synus xx)
- Présentation de la face avant du boîtier de commande (EWK xyz et Synus xx)

Pour le Directeur général

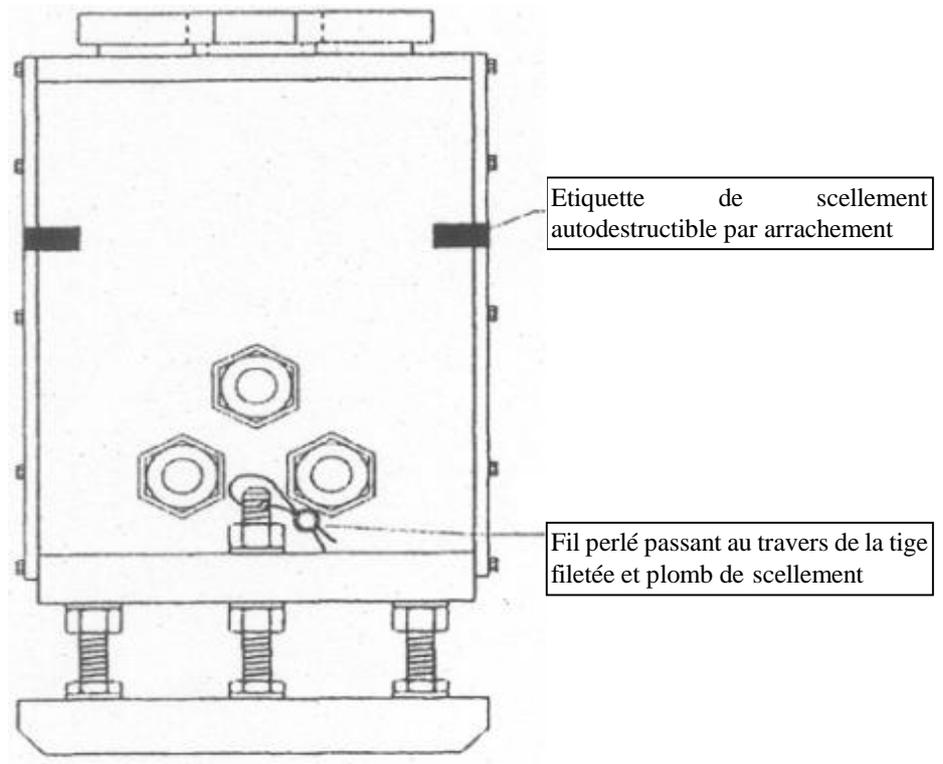
Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

(1) PTB, organisme notifié par l'Allemagne

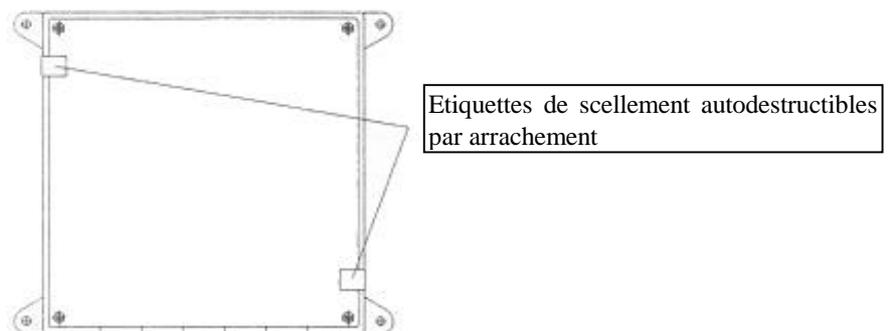
Scellement

En plus du scellement logiciel les éléments qui suivent sont dotés des éléments de scellement tels que décrits sur les figures suivantes.

Scellement d'un module WS 1-20 kg M

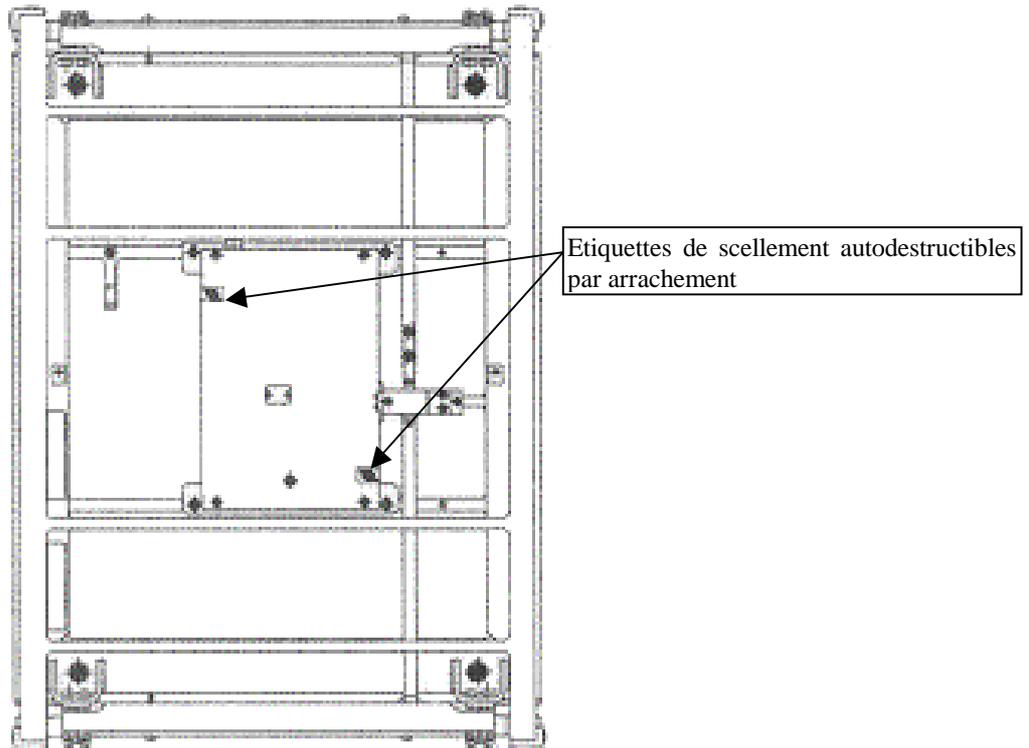


Scellement d'un module WS 30-60 kg B

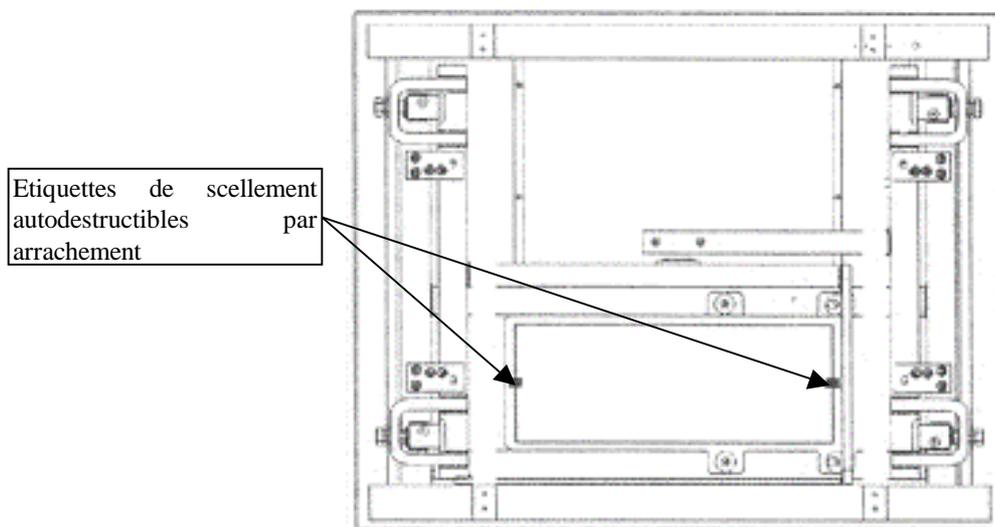


Scellement (suite)

Scellement dans le cas d'un module WS 30 kg B avec transmetteur de charge

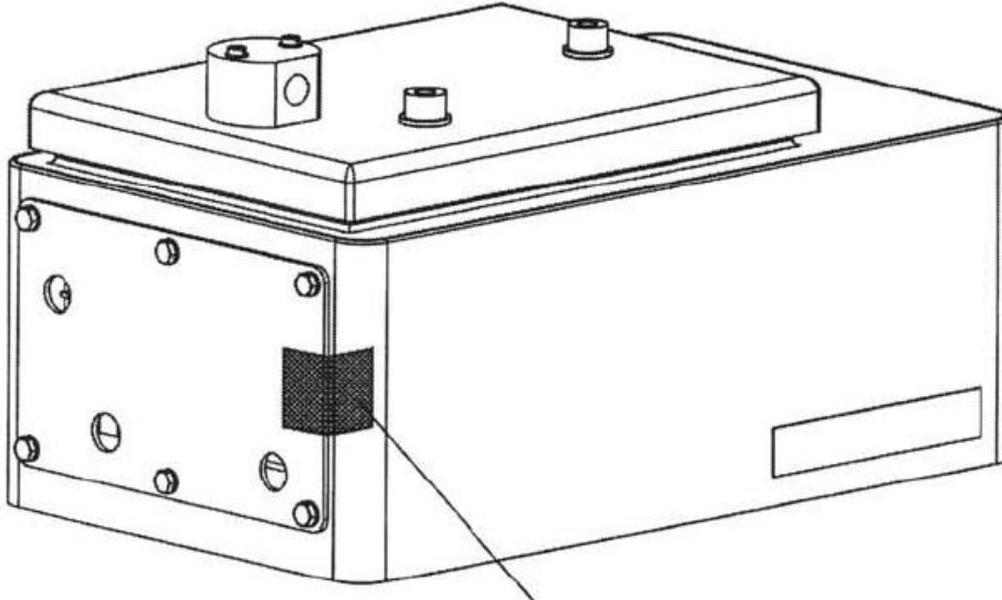


Scellement dans le cas d'un module WS 60 kg B avec transmetteur de charge



Scellement (suite)

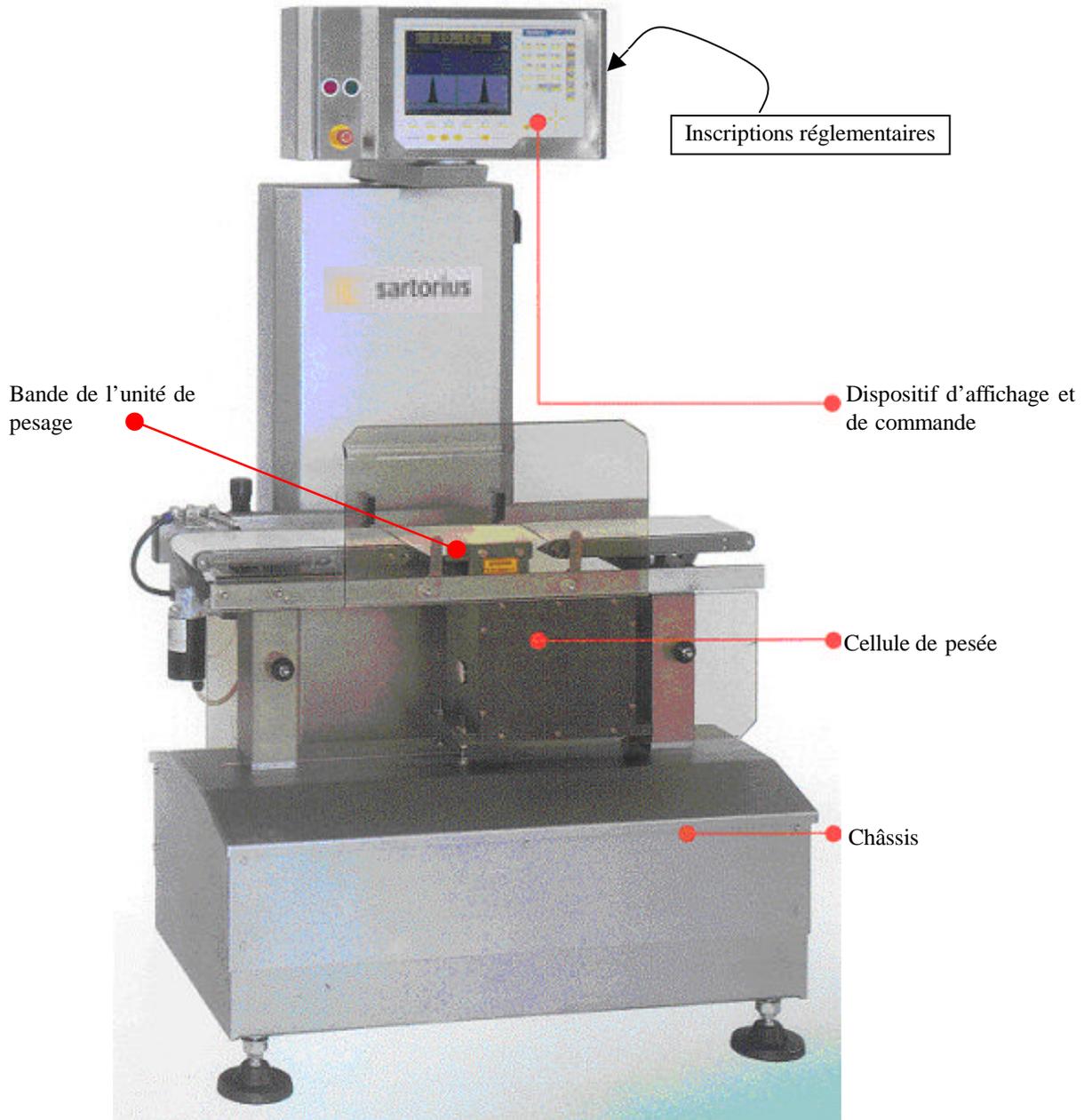
Scellement dans le cas d'un module WS 1-20 kg WZG ou WS 1-20 kg WZGP



Étiquette de scellement
autodestructible par arrachement

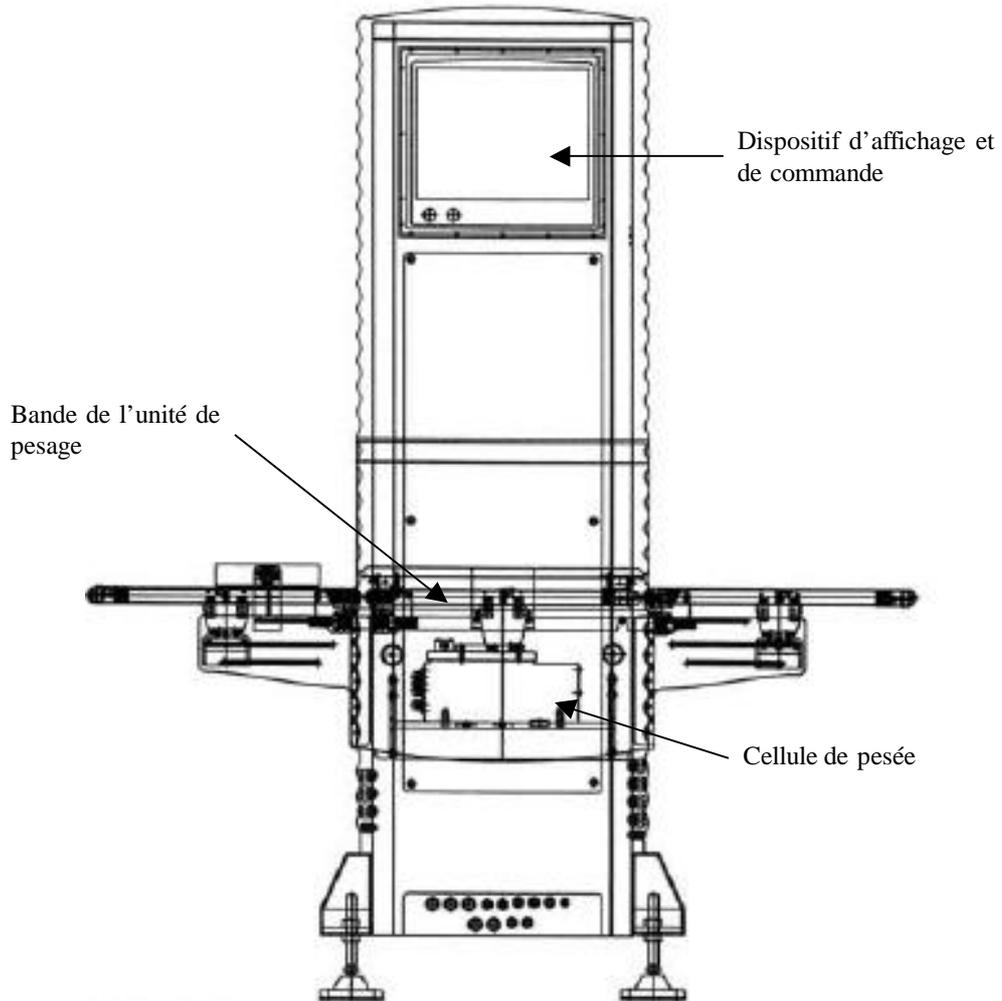
Photographie

Type EWK 2000 PLUS



Dessin d'ensemble

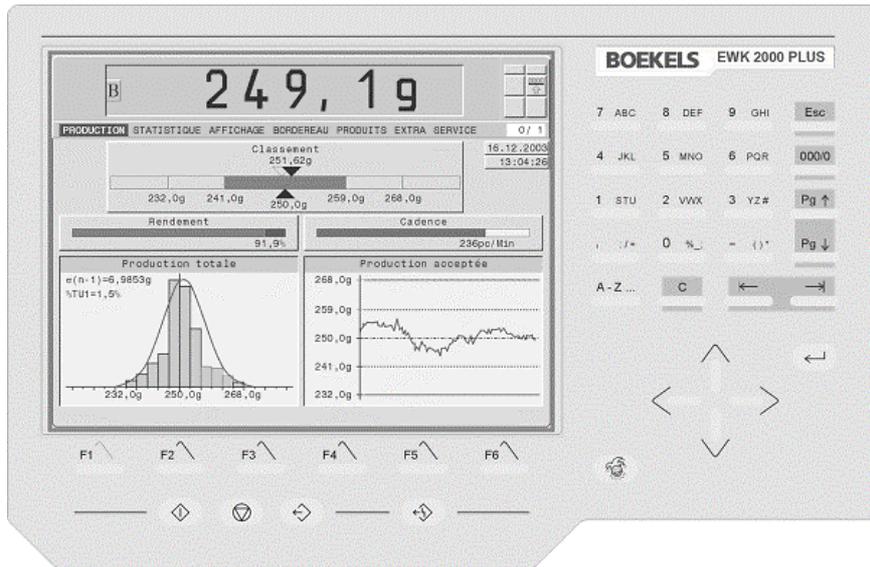
Type SYNUS xx



Présentation de la face avant du boîtier de commande

Type EWK xyz

Exemple de séquence



En appuyant sur les touches F1 - F5, l'accès est donné, pour l'écran représenté, sur la barre du menu principal ou sur ses sous-menus.



Mise en marche des convoyeurs.



Arrêt des convoyeurs.



Exécution d'une correction du point zéro à la main (correction manuelle du point zéro).



Touche Joker (possibilité de la programmer par des fonctions déjà définies dans le menu "Configuration").



Touche ESC, fonction d'interruption avec prise en charge d'une valeur valable. Saut à partir d'un sous-menu vers le menu principal plus élevé le plus proche.



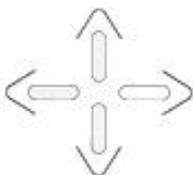
Effacer l'entrée.



Touche enter, prise en charge de l'entrée et saut à la prochaine zone d'entrée.



Commutation entrée alphanumérique.



A l'aide des touches de curseur, la position d'entrée dans le menu, telle qu'elle est connue du PC, est sélectionnée.

Présentation de la face avant du boîtier de commande (suite)

Type Synus xx

Synus 6



Synus 10



La version Synus 15 se différencie des 2 précédentes par le fait qu'elle est dotée d'un écran tactile

Synus 15

